

Le conseil de la Municipalité de Frontenac siège en séance extraordinaire ce mercredi 8 avril 2020 à 19h30 par Messenger.

Sont présents à cette séance extraordinaire par Messenger et par voie téléphonique, le maire, M. Gaby Gendron et les conseillers suivants, s'étant identifiés individuellement :

Mme Lucie Boulanger	Mme Bianca Boulanger
Mme Mélanie Martineau	M. Simon Couture
M. René Pépin	M. Marcel Pépin

Assiste également à la séance, par Messenger, M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier. Cette personne s'est identifiée individuellement.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités, lors de la présente séance, les points suivants :

1. Demande de dérogation mineure de M. Raymond Côté et Mme Sylvie Bédard
2. Demande de dérogation mineure de la compagnie 9346-2356 Québec Inc.
3. Demande de dérogation mineure des Entreprises A.C. 2008 Inc.
4. Demande de dérogation mineure de Mme Huguette Fortin Giroux

**2020-113**

Attendu que quatre (4) demandes de dérogations mineures devaient faire l'objet de décisions du conseil de la municipalité lors de la séance du 7 avril 2020;

Attendu que le 22 mars 2020, la Ministre de la Santé et des Services sociaux rendait l'arrêté numéro 2020-08 par lequel toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voies des membres du conseil;

Attendu que le défaut de rendre une décision à l'égard des demandes de dérogations mineures est susceptible d'être lourd de conséquences pour les propriétaires qui entendent notamment à procéder à la vente de certains des immeubles ou l'obtention de permis de construction visés par ces dérogations;

À ces causes, il est :

Proposé par Mme Bianca Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

De déclarer que les demandes de dérogations mineures numéros:

2020-001 Demande de dérogation mineure de M. Raymond Côté et  
Mme Sylvie Bédard

- 2020-002 Demande de dérogation mineure de la compagnie 9346-2356 Québec Inc.  
2020-003 Demande de dérogation mineure des Entreprises A.C. 2008 Inc.  
2020-004 Demande de dérogation mineure de Mme Huguette Fortin Giroux

et toutes décisions qui doivent être rendues par le conseil à l'égard de celles-ci sont des actes prioritaires au sens de l'arrêté 2020-08 du 22 mars 2020;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à la publication d'un avis public annonçant une consultation écrite de 15 jours conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-08.

Adoptée.

**2020-114** Proposé par M. Marcel Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée, 19 h 35.

Adoptée.

---

Gaby Gendron, Maire

---

Bruno Turmel, Directeur  
Général et Secrétaire-Trésorier

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.